

ECHANGES MED INFOS n°29

Association ECHANGES MEDITERRANEENS pour l'eau, la forêt et le développement.



Région de TANGER

**Assemblée Générale tenue,
le 9 mai 2009, à TANGER.**

Juin 2009

Association internationale régie par la loi de 1901. Siège social : 19 avenue du Maine - 75732 Paris Cedex 15
site internet : <http://aem.portail-gref.org>

SOMMAIRE

On trouvera dans le présent numéro:

- » le compte-rendu de l'AG,
- » le compte-rendu du nouveau CA,

et en annexes :

- Le bilan comptable 2008 et le projet de budget 2009,
- La note d'information sur le renouvellement 2009 du CA,
- La liste des participants à l'AG 2009,
- Le détail des pouvoirs donnés par les adhérents.
- Les statuts et le règlement intérieur adoptés en 2005 (rappel).

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

1^{ère} partie - statutaire

1. Ouverture de l'Assemblée Générale,
2. Rapport moral du Président,
3. Rapport sur le fonctionnement de l'association
 - . Point sur la communication
 - . Point sur la gestion de l'association
4. Approbation des comptes 2008
Approbation du budget 2009
5. Renouvellement du conseil d'administration,

2^{ème} partie - informations et perspectives

6. Interventions des délégations
7. Perspectives d'action pour fin 2009 et les années à venir, notamment, date et lieu des 11^{èmes} Rencontres.
8. - Questions diverses

Une assemblée générale constituée de quarante participants et de dix membres représentés..... consensuelle et appliquée...

Compte rendu de l'Assemblée Générale

1^{ière} PARTIE : questions statutaires

1 - Ouverture du Président

Georges de MAUPEOU

Membres présents ou représentés : 40 membres présents et 10 représentés voir listes en annexe.

L'assemblée générale 2009 de l'association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » s'est tenue le 9 mai 2009 à 17 heures 30 dans une des salles de conférence de l'Hôtel RAMADA à TANGER, sous la présidence de son président, Georges de MAUPEOU qui s'est exprimé ainsi.

« ...Chers amis,

En ouvrant cette assemblée générale de notre association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement », je voudrais d'abord féliciter l'amicale des ingénieurs du génie rural du Maroc (AIGR) et nos amis marocains d'avoir si bien réussi ce séminaire international sur le dessalement des eaux.

Je tiens à remercier tout particulièrement nos collègues Othmane LAHLOU et Ahmed EL BOUARI qui ont coordonné la préparation du séminaire. La haute qualité des interventions et le grand nombre de participants, plus de 200, constituent une belle preuve de la qualité du travail des organisateurs.

L'association Echanges Méditerranéens se réjouit d'avoir également contribué à l'organisation du séminaire.

Je suis très heureux de la présence à cette assemblée générale de deux administrateurs éminents de notre association, Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI, directeur de l'administration du génie rural du Maroc et Saad SEDDIK, directeur général du génie rural et de l'exploitation des eaux de Tunisie.

Nous allons maintenant procéder à la partie statutaire de notre assemblée générale puis nous aurons un temps de discussion et d'échanges de telle sorte que chacun puisse contribuer à la vie et aux orientations de notre association « Echanges Med ».

Il rappelle l'ordre du jour (cf. page précédente), qui avait été envoyé à tous les membres de l'association avec la convocation à cette AG, et propose de le suivre, au rythme de l'animation de cette séance assurée à l'aide d'un diaporama proposé par le secrétaire général.

2 - Rapport moral du Président



Georges de MAUPEOU.

Le rapport moral écrit n'a pas été envoyé aux membres de l'association avant cette assemblée générale ; le Président en donne lecture en séance.

Chers amis,

Cette assemblée générale de notre association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » est l'occasion d'échanger entre nous et de faire le point sur l'année écoulée puis de préparer ensemble l'avenir.

Depuis l'assemblée générale de Sousse, le 8 mai 2008, il y a presque exactement un an, les événements marquants de l'activité de notre association peuvent se résumer comme suit :

- *La mise en place d'un nouveau site internet, le portail GREF ;*
- *La parution assez régulière de « Echanges Med Infos » ;*
- *L'organisation de quelques formations professionnelles ;*
- *Et, bien sûr, la préparation, avec l'amicale des ingénieurs du génie rural du Maroc, de ce séminaire sur le dessalement des eaux qui a beaucoup mobilisé nos amis marocains.*

Ainsi, notre association a adhéré à un nouveau portail internet, le portail-GREF qui héberge diverses associations de la famille GREF (Génie rural, eaux et forêts) et en particulier l'AIGREF, l'association professionnelle des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts.

Notre secrétaire général, Pierre FAURÉ a réalisé un travail considérable pour remplir la partie du portail propre à AEM, l'Association Echanges Méditerranéens. Maintenant nous avons librement accès en ligne à toutes les publications de notre association. Pierre nous parlera tout à l'heure plus longuement de ce portail internet.

Toujours dans le domaine de la communication, nous avons fait paraître régulièrement notre bulletin « Echanges Med Infos ».

Le numéro 25 est sorti après l'assemblée générale de SOUSSE et le numéro 28 vient de paraître. Dominique CAIROL nous parlera tout à l'heure de son groupe communication qui comprend des correspondants de plusieurs pays.

« Echanges Med » a, en outre, participé à un certain nombre d'activités ou de manifestations qui correspondent à l'objet même de l'association : échanger amicalement et professionnellement entre les deux rives de la Méditerranée. Ces manifestations sont :

- *Participation au colloque « terre et eau » organisé par notre collègue Derradji ZOUINI, à Annaba en novembre 2008,*
- *Formation en juin 2008 sur la restauration des terrains en montagne pour des forestiers algériens, en appui à l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM).*
- *Formation sur la gestion des réserves naturelles à l'attention d'une délégation libanaise, en octobre 2008,*
- *Formation sur les pépinières forestières pour de forestiers algériens, en février 2009.*

Par ailleurs, nous avons souhaité que le séminaire de Tanger sur le dessalement des eaux joue également le rôle de dixièmes rencontres méditerranéennes. Il est, en effet, apparu que les voyages d'études de ces dernières années (2005 ANDALOUSIE ; 2006 ANNABA ; 2007 MONTPELLIER ; 2008 TUNISIE) avaient moins de succès et ne répondaient plus à une forte demande des membres de « Echanges Med », quels que soient leurs pays d'origine.

Le grand nombre de participants au séminaire de TANGER montre que ce nouveau type d'activité répond à un certain besoin.

Il nous faut donc nous inspirer de TANGER, et également des formations professionnelles déjà organisées par AEM, pour retrouver une nouvelle dynamique à notre association.

Le travail en commun et les échanges sur un ou plusieurs projets concrets paraissent porteurs d'espérance. Tout simplement et modestement, il s'agit de faire émerger, dans tous les pays membres de l'association, des idées qui mobiliseraient des petites équipes d'« Echanges Med ».

A nous d'en débattre, mais surtout n'ayons pas peur de nous lancer dans des actions de travail en commun pour faire avancer ensemble les deux rives de la Méditerranée.

Je vous propose maintenant de poursuivre la tenue de la partie statutaire de notre assemblée générale. Nous engagerons ensuite notre discussion avec les interventions et les propositions des délégations de chaque pays.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne assemblée générale.

Maintenant, avant de passer la parole à notre délégué à la « communication », puis à notre secrétaire général, je sou mets ce rapport moral à votre approbation.

Georges de Maupeou

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

3- Rapport sur le fonctionnement de l'association.



A l'appui d'un diaporama, présenté par le secrétaire général, suivent deux interventions esquissant tour à tour :

- un point sur la communication (par D. CAIROL)
- un point sur la gestion de l'association (par P.FAURÉ).

3-1 : Point sur la communication

Des précisions sur la cellule communication créée en octobre 2007 à Montpellier, sont données,



A cet effet, Dominique CAIROL, rappelle que les correspondants par pays sont :

- pour l'Algérie : Derradji ZOUINI et Hocine AOUADI
- pour le Liban : à désigner ultérieurement.
- pour le Maroc : Mohammed DAOUDI et Abderrazak IKAMA
- pour la Tunisie : Saad SEDDIK et Maher MANI

Il ajoute que cette liste n'est pas fermée et que tout nouveau volontaire est le bienvenu.

D.CAIROL fait un point rapide sur les activités communication.

Tout d'abord il remercie ses correspondants de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, qui ont fourni des articles pour Echanges Med info.

Il est souligné que la cosignature (Sud-Nord) des articles est un gage de vie de notre association.

La périodicité a évolué de façon légèrement favorable en atteignant actuellement quatre numéros par an. Les correspondants de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie sont à nouveau sollicités pour les contributions futures.

3-2 : Point sur la gestion de l'association

Tout d'abord, un rappel sur l'évolution du nombre (au total 220) et de la nature des adhérents au sein de l'association et des différentes délégations:

Pierre FAURÉ, le secrétaire général précise comme il est coutume maintenant, la situation des adhésions de l'ensemble des membres, cotisants ou pas, des institutions et des sympathisants qui manifestent un intérêt pour l'association EM :

Il rappelle donc qu'à ce jour, il est admis :

- 👉 que l'adhésion à l'association est ouverte, sous réserve de manifester un intérêt régulier, notamment en participant à ses activités, ou/et de s'acquitter régulièrement de sa cotisation.
- 👉 que chaque délégation et notamment la délégation française, travaille à accroître son nombre d'adhérents notamment parmi les populations de jeunes collègues.

En résumé, si le nombre global des membres auprès desquels ÉCHANGES MED diffuse ses publications et messages a tendance à légèrement augmenter, force est de constater que les cotisants effectifs sont de moins en moins nombreux et que les moyens de motiver de jeunes adhérents n'ont pas encore été trouvés.

Ensuite une présentation générale du site AEM au sein du PORTAIL GREF.

Tout d'abord, le secrétaire général rappelle que le « Portail GREF » est ouvert depuis un an maintenant et qu'un contrat de mise à disposition gratuite du site AEM a pu être signé entre le Président de l'AIGREF (maître d'ouvrage du portail GREF) et celui d'AEM. A partir de ce site, l'essentiel de la gestion peut être assuré de façon très transparente et présenté à l'ensemble des membres et partenaires. Il en est ainsi, notamment, pour :

- ❖ **le fonctionnement de l'association qui repose**
 - sur les réunions de bureau plus ou moins élargies tenues sur convocation écrite du Président à la fréquence mensuelle, sauf exceptions. Il rappelle que depuis l'AG de Montpellier, les convocations et les comptes rendus de bureau sont nommément adressés aux membres du bureau et aux Présidents de délégations ainsi qu'aux autres administrateurs
 - sur deux réunions du Conseil d'administration (dont une au moins est tenue physiquement)
 - et sur une réunion au moins de l'AG par an.
- ❖ **les acheminements du courrier, de la totalité des informations et autres documents qui se font depuis plus d'un an, par la seule voie électronique.**
- ❖ **les tâches de gestion administrative, de gestion d'annuaire et de curriculum vitae, d'événements (Séminaires, Rencontres et Colloque...) et de site de parution des publications et de mise à disposition des photos d'événements importants de l'association**

Ainsi d'ici dès à présent, et bien qu'il reste de nombreux travaux d'amélioration et d'enrichissement de données à exécuter, la gestion de l'association EM, notamment en termes de continuité et d'allègement à terme des tâches de secrétariat, doit donner par là de meilleurs résultats.

Pour terminer, le Président rappelle par ailleurs que,

- ❖ le poste de Secrétaire Général a fait l'objet à plusieurs occasions d'appels à candidature sans succès à ce jour. Le poste étant toujours ouvert, il incite fortement les présents à postuler. Il remercie P.FAURÉ qui a accepté de continuer à assumer cette responsabilité après son départ à la retraite.

4.3- Rappel des coordonnées utiles :

Suite au repli des bureaux du CG AAER du « 149bis, rue de RENNES (75006) », sur le site du « 251, rue de VAUGIRARD (75015) », dans le courant de l'été 2007, et au départ en retraite du Secrétaire Général, début mars 2007, vos contacts avec l'association Echanges MED, doivent se faire à l'aide des références ci-après :

Siège social : 19 Avenue du Maine - 75732 PARIS cedex 15
 E-mail du secrétaire général : andree-pierre.faure@club-internet.fr
 E-mail du trésorier: philippe.de-quatrebarbes@agriculture.gouv.fr
 E-mail du président: georges.de_maupeou@cirad.fr

4 - Approbation des comptes 2008, approbation du budget 2009, .

Pierre FAURÉ, précise que les tableaux des comptes 2008 et le projet de budget 2009 n'ont pas été adressés à chacun avant le début des 10^{èmes} Rencontres. Il s'est proposé aussitôt de les présenter brièvement en séance.

Le secrétaire général de l'association, résume alors les comptes 2008, en soulignant que les ressources se sont élevées à 5 830 € alors que les emplois ont atteint 4 754 €. Le résultat de l'exercice est donc de + 1 076 €. Le budget et les comptes 2008 figurent en annexe.

Le président met aux voix l'approbation des comptes 2008.

Les comptes 2008 sont approuvés à l'unanimité.

Enfin, le projet de budget 2009 est résumé en soulignant que les prévisions de ressources et d'emplois s'élèvent à 3 500 € et qu'elles prennent en compte l'effort financier consenti au titre du Séminaire international de TANGER, soit 3000 €. Le budget 2009 figure en annexe.

Le président met aux voix l'approbation du projet de budget 2009.

Le budget 2009 est approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne le montant de la cotisation annuelle (25 euros pour les personnes physiques en 2009), il est mentionné que le montant des cotisations 2010 n'est pas changé.



Paiement des cotisations 2009.

Certains s'en vont, d'autres arrivent ou reviennent !

Que ceux qui n'ont pas encore cotisé à ce jour, règlent vite leur cotisation 2009.....

Nous sommes de moins en moins nombreux à payer nos cotisations ! Ce n'est pas normal.



Encore un effort, et tout pourrait aller mieux.

5 - Renouvellement du conseil d'administration

Le Président rappelle qu'un dossier correspondant a été adressé à chaque adhérent avec la convocation à cette assemblée générale et que les administrateurs de l'association sont élus pour trois ans.

Il indique qu'il convient maintenant de désigner trois administrateurs élus en 2006, postulant pour un nouveau mandat. Il ajoute que Jean BERNARD (élu en 2007) a fait savoir avant cette A.G, qu'il démissionnait de son poste d'administrateur. Pour son remplacement, il propose la candidature de Jean JAUIJAY, à qui il demande de se présenter brièvement.

<u>France</u> Pour 3 postes	Alain GARCIA Jean JAUIJAY Raymond LOUSSERT	candidat préalablement déclaré candidat pressenti proposé candidat préalablement déclaré
<u>Liban</u>		
<u>Maroc</u> Pour 1 poste	Othmane LAHLOU 1 ^{er} Vice-président	candidat préalablement déclaré

Avec l'accord unanime de l'assemblée il est procédé à un vote à mains levées qui désigne les 4 administrateurs présentés dont un nouveau membre Jean JAUIJAY.



Liste des nouveaux élus

France	Alain GARCIA Jean JAUIJAY Raymond LOUSSERT
Maroc	Othmane LAHLOU 1 ^{er} Vice-président

Le conseil d'administration étant renouvelé, il lui revient de désigner le nouveau bureau de l'association : voir le compte-rendu ci-après.

2^{ème} PARTIE : informations et perspectives

6 - Interventions des délégations

Les délégations nationales représentées (Algérie, France, Maroc et Tunisie) tiennent, d'abord à souligner la haute qualité du séminaire international sur le dessalement et félicitent les organisateurs.

Puis s'engage un débat général sur l'avenir d'Echanges méditerranéens. Les principales idées qui en découlent sont reprises ci- après.

- Il faut donner un souffle nouveau à l'association et s'efforcer d'y associer des jeunes.
- Amitié entre les membres et professionnalisme sont les deux piliers de l'association. Il faut maintenir les échanges culturels, conviviaux et techniques au travers de voyages d'étude et de séminaires de travail.
- il faut réfléchir aux moyens pour conserver voire accroître le professionnalisme de l'association. Les séminaires sont un très bon moyen. Il faut réfléchir à leur rythme sans hésiter pour cela à s'adosser à d'autres associations ou d'autres manifestations, comme cela a été utilisé pour le séminaire de Paris de 2007 et le Salon de l'Agriculture à Paris (SIMA 2008) en association avec FARM.
- Il faut s'intéresser à des sujets d'actualité (coût de l'énergie, développement rural et forestier, concurrence agriculture et urbanisme, par exemple). Ne pourrait-on pas aussi, diversifier les thématiques : sécurité alimentaire, thématiques économiques et sociales ?
- Mais les rencontres méditerranéennes doivent continuer à avoir des thèmes annexes de visite qui ne soient pas trop techniques et ne pas se limiter à un seul thème spécialisé.
- Il est essentiel de trouver des sponsors pour permettre à Echanges Med d'organiser des activités et mobiliser des experts de qualité.
- Il est vivement souhaité de mettre en place un forum internet ou des conférences électroniques (un seul forum pour l'association et non pas un par pays). Chaque délégation nationale désignera un correspondant Forum (MANI Maher pour la Tunisie).

7 - Perspectives d'action pour 2009-2010 et les années à venir

Le président souhaite que chaque délégation (Algérie, France, Maroc, Tunisie) et, plus généralement, tous les participants à cette assemblée générale donnent leur avis d'une part sur l'idée de la poursuite de ce type de séminaire de travail comme occasion de rythmer la vie de notre association et d'autre part sur le lieu des neuvièmes rencontres méditerranéennes, l'an prochain (2010). Il rappelle le lieu des précédentes rencontres :

2000 : France

2001 : Espagne

2002 : Tunisie

2003 : Maroc

2004 : France (Lozère et AIX EN PROVENCE)

2005 : Espagne (Andalousie et CORDOUE)

2006 : Algérie (ANNABA et CONSTANTINE).

2007 : France (Languedoc-Roussillon et MONTPELLIER)

2008 : Tunisie (Nord tunisien et SOUSSE)

Les membres de l'assemblée générale sont d'accord pour que les 11èmes rencontres méditerranéennes se tiennent en France (Paca ?) fin septembre - début octobre 2010.

Divers thèmes sont évoqués :

- envasement des retenues, concurrence sur l'utilisation de l'espace, un sujet en connexion avec de l'hydraulique urbaine, les énergies renouvelables.....

Le comité d'organisation français va y réfléchir et fera des propositions dans les prochains mois.

Bien entendu, la décision du lieu des prochaines rencontres relève de la compétence du conseil d'administration et du bureau et ne peut être décidée maintenant, mais il apparaît utile que dès maintenant chacun donne ses premières idées.

Faute d'intervention le Président propose d'en rester là, et incite les délégations à lui faire des propositions détaillées dans les jours et mois à venir.

8 - Questions diverses.

Aucune intervention n'étant demandée et plus aucune question n'étant posée, le président d'Echanges-Med met fin aux travaux de cette Assemblée Générale à 19heures.

*

* *

Compte rendu des débats du nouveau Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » s'est tenu le 9 mai 2009, à 18 heures 45, immédiatement dans la même salle, après l'assemblée générale.

Administrateurs présents :

Georges de MAUPEOU, Derradji ZOUINI, Saad SEDDIK, Jean-Yves OLLIVIER, Pierre FAURÉ, Dominique CAIROL, Jean JAUIJAY, Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI, Mohamed DAOUDI, Hassan El MAHRAZ.

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de renouveler le précédent bureau, à savoir :

Président : Georges de MAUPEOU
 Premier vice président : Othmane LAHLOU
 Secrétaire général : Pierre FAURÉ
 Trésorier : Philippe de QUATREBARBES
 Vice président Algérie : Derradji ZOUINI
 Vice président Espagne : David SOLANO
 Vice président France : Jean-Yves OLLIVIER
 Vice président Liban : Antoine NAMMOUR
 Vice président Maroc : Ahmed El BOUARI
 Vice président Tunisie : Tarek BAHRI

Les autres administrateurs sont :

Algérie : Mme Oumessaad TOUBAL ;
 France : André BARBAROUX ; Dominique CAIROL ; Michel DUCROCQ ; Alain GARCIA ; Jean JAUIJAY ; Raymond LOUSSERT ; Sébastien TREYER ;
 Liban: Mohamed SABRA ;
 Maroc: Mohamed DAOUDI ; Hassan El MAHRAZ; Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI;
 Tunisie: Rafik AINI, Mohamed BOUFAROUA; Ridha GABOUJ, Saad SEDDIK

Les trois invités permanents sont : Le vice président du CGAAER : Jacques BRULHET; Le directeur général du CEMAGREF : Roger GENET ; Le directeur de l'ENGREF : Laurent ROSSO.

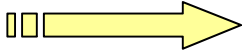
Les fonctions au sein du conseil d'administration ayant ainsi été définies, le président reconduit dans ses fonctions :

- renouvelle ses remerciements à l'ensemble des administrateurs pour la confiance accordée,
- confirme qu'il a bien pris en compte les demandes et les recommandations formulées en assemblée générale et en Conseil d'Administration,
- lève, à 19 heures 20 la séance du conseil d'administration d' « Echanges Med ».

Fait à Tanger, le 09.05.2009

Le Président,


 Georges de MAUPEOU



ANNEXES

- Le bilan comptable 2008 et le projet de budget 2009,
- La note d'information sur le renouvellement 2009 du CA,
- La liste des participants à l'AG,
- Le détail des pouvoirs donnés par les adhérents,
- Les statuts et le règlement intérieur adoptés en 2005 (rappel).

Siège social : 19, avenue du Maine - 75732 Paris Cedex 15
E-mail du secrétaire général : andree-pierre.faure@club-internet.fr
E-mail du trésorier: philippe.de-quatrebarbes@agriculture.gouv.fr
E-mail du président: georges.de_maupeou@cirad.fr

PIECES FINANCIERES, BUDGETAIRES ET COMPTABLES, (2pages).

Rappel BUDGET et comptes 2008

ressources			emplois		
	prévisions	résultats		prévisions	résultats
cotisations personnes physiques	1 400,00 €	910,00 €	fonctionnement courant	450,00 €	224,07 €
cotisations personnes morales	400,00 €	200,00 €			
<u>9èmes rencontres Tunisie :</u>			<u>9èmes rencontres Tunisie :</u>		
participations délégations	7 000,00 €	4 650,00 €	transports et hébergements	7 000,00 €	4 180,00 €
8èmes rencontres Montpellier			diner de gala	350,00 €	350,00 €
participation restant à percevoir	70,00 €	70,00 €			
subventions		(à recevoir)	provision pour projets et actions	2 070,00 €	
IAMM	1 000,00 €				
Totaux	9 870,00 €	5 830,00 €		9 870,00 €	4 754,07 €

Résultat d'exercice (excédent)	1 075,93 €
--------------------------------	-------------------

BUDGET 2009

ressources		emplois	
	prévisions		prévisions
cotisations personnes physiques	1 000,00 €	fonctionnement courant	500,00 €
cotisations personnes morales	1 200,00 €		
<u>Séminaire Tanger et 10èmes rencontres :</u>		<u>Séminaire Tanger et 10èmes rencontres :</u>	
- participations délégations		Subvention AIGR	3 000,00 €
subvention IAMM à recevoir	1 000,00 €	provision pour projets et actions	
prélèvement sur report à nouveau	300,00 €		
Totaux	3 500,00 €		3 500,00 €

*Note préalablement communiquée en vue de l'Assemblée générale du 9 mai 2009 à TANGER
Maroc*

Renouvellement du conseil d'administration

Les quatre administrateurs suivants ont été élus en 2006 pour trois ans, lors de l'Assemblée Générale d'ANNABA, leurs fonctions cessant en 2009 avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008,

Pays	Administrateurs élus ou renouvelés en 2006 (4*)
Algérie	
Espagne	
France	GARCIA Alain JUILLET de St LAGER Patrice (démissionnaire en 2007) LOUSSERT Raymond
Liban	
Maroc	LAHLOU Othmane
Tunisie	

Avant l'Assemblée générale 2007 à Montpellier, Patrice de ST LAGER avait fait connaître son intention de ne plus exercer sa fonction d'administrateur. Il a donc été remplacé cette année là.

Il est donc question de considérer que seulement 3 administrateurs sont à renouveler ou à remplacer, lors de l'A.G. du 9 mai 2009 à TANGER, sur les 26 actuellement en fonction, sachant que les élections des nouveaux administrateurs se fait à partir des actes de candidature communiqués préalablement par écrit avant le 01/05/09, ou à partir d'acte de candidature en séance de l'AG.

Rappel :

Les renouvellements de 2007 et 2008 ont concerné les administrateurs suivants, à savoir en résumé et par pays :

Pays	Administrateurs élus ou renouvelés en 2007 (9)	Administrateurs élus ou renouvelés en 2008 (13)
Algérie	ZOUINI Derradji <u>Vice Président</u>	TOUBAL Oumessaad
Espagne		SOLANO David - <u>Vice Président</u>
France	de MAUPEOU Georges - <u>Président</u> BARBAROUX André BERNARD Jean CAIROL Dominique DUCROCQ Michel	De QUATREBARBES Philippe - <u>Trésorier</u> FAURÉ Pierre - <u>Secrétaire</u> <u>général</u> OLLIVIER Jean-Yves - <u>Vice</u> <u>Président</u> TREYER Sébastien
Liban	NAMMOUR Antoine - <u>Vice Président</u> SABRA Mohamed	
Maroc	DAOUDI Mohamed EL GUEDDARI Abou Bekr Seddik	EL BOUARI Ahmed - <u>Vice Président</u> EI MAHRAZ Hassan
Tunisie	SEDDIK Saad	AINI Rafik BAHRI Tarek - <u>Vice Président</u> BOUFAROUA Mohamed GABBOUJ Ridha

Liste des participants

à l'Assemblée Générale du 09.05.09, à TANGER (Maroc).

<i>NOM</i>	<i>Lieu de résidence</i>	<i>Fonctions / situations</i>	<i>Adresses électroniques</i>
<i>délégation algérienne</i>			
<i>ZOUINI Derradji</i>	<i>ANNABA</i>	<i>Université D'ANNABA -Géologie Maître de conférences</i>	<i>zouinid@yahoo.fr</i>
<i>délégation française</i>			
<i>BONNELY Véronique</i>	<i>Rueil Malmaison 92508</i>	<i>Expert Groupe DTI/ DEGRÉMONT SA</i>	<i>Veronique.bonnely@degremont.com</i>
<i>CAIROL Dominique</i>	<i>PARIS -Orsay</i>	<i>IG GREF honoraire</i>	<i>dominiqucairol@hotmail.fr</i>
<i>FAURÉ Pierre</i>	<i>PARIS</i>	<i>IG GREF honoraire S. G. de l'Association</i>	<i>andree-pierre.faure@club-internet.fr</i>
<i>JAUJAY Jean</i>	<i>PARIS</i>	<i>CG AAER</i>	<i>jean.jaujay@agriculture.gouv.fr</i>
<i>de MAUPEOU Georges</i>	<i>MONTPELLIER</i>	<i>IG GREF au CGAAER/CIRAD Président de l'Association</i>	<i>georges.de_maupeou@cirad.fr</i>
<i>MILLO Jean Louis</i>		<i>OIEAU - Dir</i>	<i>Jl.millo@oieau.fr</i>
<i>MIQUEL Serge</i>	<i>MONTPELLIER</i>		<i>sergemiquel@cg34.fr</i>
<i>OLLIVIER Jean-Yves</i>	<i>MONTPELLIER</i>	<i>IG GREF CGAAER/ DIACT Vice Président de l'Association</i>	<i>jean-yves.ollivier@diact.gouv.fr</i>
<i>SOUBEIRAN André</i>	<i>CHARENTON le PONT</i>	<i>IG GREF honoraire</i>	<i>af.soubairan@wanadoo.fr</i>
<i>VERDIER Jean</i>			<i>jean.verdier@fnac.net</i>
<i>délégation marocaine</i>			
<i>ANDALOUSSI Abdelhafid</i>		<i>Chef de bureau - ORMVA Doukkala</i>	<i>andaloussiabdelhafid@hotmail.com</i>
<i>ANTARI El Mostafa</i>			<i>antarimostafa@yahoo.fr</i>
<i>ARRIFI El Mahdi</i>			<i>arrifi.mahdi@gmail.com</i>
<i>AZIB Mohamed Habib</i>			<i>azibmed@yahoo.fr</i>
<i>BARTALI El Houssine</i>	<i>RABAT</i>	<i>Enseignant-Chercheur IAV HASSAN II</i>	<i>h.bartali@iav.ac.ma</i>
<i>BEN EL MAMOUNE Mohamed</i>		<i>Dir LABOTEST</i>	<i>labotest@menara.ma</i>
<i>BENADDI Ali</i>	<i>RABAT</i>	<i>Consultant - Ministère Education Nationale</i>	<i>benaddi_ali@yahoo.fr</i>
<i>BENCHOKROUN Taïeb</i>		<i>Consultant</i>	<i>lanoebenchokroun@hotmail.com</i>
<i>BENDADA Brahim</i>	<i>RABAT</i>	<i>Chef Département ADR SCET - SCOM</i>	<i>bendada@scet.ma</i>
<i>BENNOUR Adil</i>	<i>RABAT</i>	<i>Dir projet AGR</i>	<i>abenmour@yahoo.fr</i>
<i>CHERIF Moulay Chrif</i>	<i>RABAT</i>	<i>Dir SCET - Maroc</i>	<i>cherif@scet.ma</i>
<i>DAOUDI Mohamed</i>	<i>RABAT</i>	<i>Dir DMIC</i>	<i>daoudiwa@yahoo.fr</i>
<i>EL BOUARI Ahmed</i>	<i>RABAT</i>	<i>Chef division AGR</i>	<i>bouariahmed@gmail.com</i>
<i>EL GUEDDARI Abou Bekr Seddik</i>	<i>RABAT</i>	<i>Dir AGR</i>	<i>elgueddari@agr.madrpm.gov.ma</i>

Liste des participants (suite)

à l'Assemblée Générale du 09.05.09, à TANGER (Maroc).

NOM	Lieu de résidence	Fonctions / situations	Adresses électroniques
<i>EL MAHRAZ Hassan</i>	RABAT	<i>Ingénieur principal ADI</i>	<i>h.elmahraz@yahoo.fr</i>
<i>FARIH Abdellatif</i>			<i>afarih@ayesa.es</i>
<i>GUEMINI Abdelhak</i>			<i>gueminiabdelhak@yahoo.fr</i>
<i>KHADIR Abderrahim</i>			<i>aakhadir@yahoo.com</i>
<i>IKAMA Abderrazzak</i>	FEZ	<i>Chef Projet DPA</i>	<i>ikama@menara.ma</i>
<i>LAGHRIB Mohamed</i>	KENITRA	<i>Ingénieur SNTM</i>	<i>laghribmohamed@yahoo.fr</i>
<i>LAGHZALI Mohamed</i>	RABAT	<i>Coordinateur national DAHA</i>	<i>mlaghzali@gmail.com</i>
<i>LEMGHARI Nouredine</i>	CASABLANCA	<i>Dir FATH Ingénieurs Conseils</i>	<i>nlemghari@gmail.com</i>
<i>NAJEM Ben Mohamed</i>	RABAT		<i>Najem1@menara.ma</i>
<i>OUHSSAIN Mohamed</i>	RABAT	<i>Chef Service AGR</i>	<i>marehal@gmail.com</i>
<i>OUSSOU Ahmed</i>	MARRAKECH	<i>Dir ASTER TRAVAUX</i>	<i>astertravaux@menara.ma</i>
<i>RAFRABI Mohamed</i>			<i>rafrafim@yahoo.fr</i>
<i>TOUMI Mohamed</i>	TAOUNATE	<i>Dir DPA de Taounate</i>	<i>mtoumi53@gmail.com</i>
<i>délégation tunisienne</i>			
<i>MANI Maher</i>	TUNIS	<i>GTZ - INAT</i>	<i>mahmani@gnet.tn</i>
<i>SEDDIK Saad</i>	TUNIS	<i>DG GR EE</i>	<i>saadesseddik@yahoo.fr</i>

AG 2009.

**Listes des Pouvoirs donnés
en vue de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration,**

<i>NOM et prénom de l'adhérent donnant pouvoir</i>	<i>NOM et prénom du représentant ayant reçu pouvoir</i>
<u>DELEGATION ALGERIENNE</u>	
<u>DELEGATION FRANCAISE</u>	
BENOIT DE COGNAC Guy	FAURÉ Pierre
COQUET Jean Claude	MAUPEOU Georges de
DE MONTGOLFIER Jean	FAURÉ Pierre
DE QUATREBARBES Philippe	OLLIVIER Jean-Yves
DE VAULX Maurice	MAUPEOU Georges de
DUCROCQ Michel	CAIROL Dominique
GARCIA Alain	CAIROL Dominique
GENET Roger	MAUPEOU Georges de
LE JEAN Alain	OLLIVIER Jean-Yves
<u>DELEGATION LIBANAISE</u>	
<u>DELEGATION MAROCAINE</u>	
<u>DELEGATION TUNISIENNE</u>	
BAHRI Tarek	SEDDIK Saad

E C H A N G E S M É D I T E R R A N É E N S

pour l'eau, la forêt et le développement

STATUTS

I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION :

Article 1 - Forme et durée :

Il est créé entre les adhérents une association à caractère international régie par la loi 1901, le décret du 16 août 1901 et par les présents statuts. Cette association est constituée à compter du jour de la déclaration faite conformément à la loi de 1901, sans limitation de durée.

Article 2 - Dénomination :

L'association est ainsi dénommée : « Echanges Méditerranéens pour l'Eau, la Forêt et le Développement ».

Elle sera mentionnée sous l'appellation « Echanges Méditerranéens » dans ce qui suit.

Article 3 - Objet :

Echanges Méditerranéens a pour objet le renforcement des liens amicaux entre ses membres, la mise en commun de leurs connaissances et de leur expérience dans les domaines de l'eau, de la forêt et d'une manière générale dans toutes les disciplines qui concourent au développement rural et à la gestion des ressources naturelles, dans les pays du pourtour méditerranéen.

Elle réunit, en particulier, les anciens élèves de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et des Ecoles qui l'ont précédée et des personnes de formation équivalente, partageant les mêmes préoccupations.

L'action d'Echanges Méditerranéens consistera notamment à :

- ✓ organiser des entretiens entre ses membres sur les sujets précités plus spécialement au cours de voyages d'études,
- ✓ participer à la promotion de projets particulièrement intéressants et relevant de son domaine d'activité,
- ✓ favoriser les échanges de documentations scientifiques et techniques
- ✓ et d'une manière générale, promouvoir toutes manifestations et activités entrant dans son objet social

En outre, pour ce faire, Echanges Méditerranéens s'organisera en réseau avec des personnes morales qualifiées, qui seront dénommées associées.

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé au 19 avenue du Maine à Paris XV^{ème}.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du conseil d'administration sous réserve de ratification par l'assemblée générale.

Article 5 - Membres :

L'association se compose de plusieurs catégories de membres , à savoir :

- ✓ Membres actifs : personnes physiques ou morales adhérentes à l'association et ayant acquitté une cotisation annuelle.
- ✓ Membres donateurs : personnes physiques ou morales ayant versé des dons ou une cotisation d'une certaine importance, appréciée par le conseil d'administration.
- ✓ Membres d'honneur : personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Ce titre décerné par le conseil d'administration confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.
- ✓ Membres associés : personnes morales qui peuvent disposer des documents de l'association. Ils peuvent assister aux assemblées générales mais il n'y votent pas et ne sont pas éligibles.

Le conseil d'administration fixe le montant annuel de chaque catégorie de cotisation. Les demandes d'adhésion sont formulées auprès du bureau de l'association. Elles sont acceptées après toutes vérifications appropriées.

Article 6 - Radiation des membres :

La qualité de membre se perd :

1. Par démission écrite au Président du conseil d'administration ;
2. Par radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ;
3. Par radiation pour motif grave, par le conseil d'administration sur proposition du bureau. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications au conseil d'administration qui en informe l'assemblée générale qui décide en dernier ressort.

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT :**Article 7 - Conseil d'administration :**

L'association est administrée par un conseil d'administration dont le nombre des membres, est de trente au plus. Ce nombre peut être modifié par simple délibération de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret, pour trois années et choisis parmi les membres de l'assemblée générale.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du conseil a lieu par tiers chaque année, les membres sortant sont rééligibles.

Les membres du conseil doivent être majeurs.

Le conseil choisit chaque année, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- ✓ Un Président
- ✓ Plusieurs Vice-Présidents
- ✓ Un Secrétaire Général, et le cas échéant un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints
- ✓ Un Trésorier, et le cas échéant un ou plusieurs trésoriers adjoints

Article 8 - Réunions du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres. Une consultation écrite des membres du conseil peut tenir lieu de conseil d'administration ; au demeurant, le conseil doit se réunir physiquement au moins une fois par an.

Le quorum des membres présents ou représentés est de la moitié des membres composant le conseil d'administration. Les membres absents peuvent déléguer leurs pouvoirs à des membres présents, dans la limite de trois pouvoirs par présent.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 9 - Rémunération des administrateurs :

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur seront confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles, selon des modalités fixées par le conseil d'administration. Le rapport financier soumis à l'assemblée générale doit en faire état.

Article 10 - Assemblée générale :

L'assemblée générale de l'Association comprend les membres d'honneur, les membres donateurs et les membres actifs. Les personnes morales, membres de l'Association, s'y font représenter par un seul mandataire.

L'assemblée générale doit se composer du quart au moins des membres en exercice, présents ou représentés

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Un membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ; aucun membre ne peut-être porteur de plus de cinq pouvoirs.

Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est fixé par le conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration. Le vote par correspondance est autorisé.

Le rapport annuel et les comptes sont tenus chaque année à la disposition de tous les membres de l'Association.

Les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée générale sont établis et signés comme ceux du conseil d'administration.

Article 11 - Rôle du Président :

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il assure la gestion du personnel de l'Association avec l'accord du bureau. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées dans le règlement intérieur.

Le Président est en justice. Il peut être, le cas échéant, remplacé par un mandataire désigné par le conseil d'administration.

Article 12 - Règlement intérieur :

Sur proposition du conseil d'administration, un règlement intérieur peut être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il fixe les conditions de détails nécessaires à l'application des présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

III - RESSOURCES ANNUELLES ET COMPTABILITE :

Article 13 - Ressources :

Les ressources comprennent :

1. Les cotisations et souscriptions de ses membres ;
2. Les subventions de l'Union Européenne , des Etats, des Régions, des Départements, des Communes et des Etablissements publics ;
3. Les libéralités autorisées au cours de l'exercice ;
4. Le produit des rétributions perçues pour service rendu ;
5. Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

Article 14 - Comptabilité :

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultats, un bilan et des annexes s'il y a lieu.

IV - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION :

Article 15 - Modification des statuts :

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modification sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins trente jours à l'avance.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 16 - Dissolution, dévolution des biens :

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'Article précédent, doit comprendre, au moins la moitié plus un des membres en exercice, présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaire(s) chargé(s) de la liquidation des biens de l'association. L'actif, s'il y a lieu, est attribué à une ou plusieurs association(s) poursuivant un objectif similaire.

*
* * *

Fait à Paris, le 17 Janvier 2001
Le Président,
J.P. BOURGIN

Statuts modifiés par l'AG du 21 Septembre 2005
Le Président,
Paul BARON

E C H A N G E S M E D I T E R R A N E E N S

pour l'eau, la forêt et le développement

Règlement Intérieur

Article 1 - Objet :

Le présent règlement intérieur, prévu par les articles 11 et 12 des statuts de l'association, fixe les orientations et les attributions du bureau ainsi que de chacun de ses membres.

Article 2 - Attributions du bureau :

Le bureau est notamment chargé de la définition du programme d'activité annuel. Il est responsable de la recherche des financements y afférents.

Le bureau est chargé de la préparation des réunions du Conseil d'Administration, puis de l'application et de la mise en œuvre de ses décisions.

Plus spécialement le bureau, par délégation du Conseil, est compétent pour assurer l'animation, la coordination des membres d'Echanges Méditerranéens réunis ou non en "section" par pays, ainsi que pour étendre ce réseau aux pays méditerranéens non encore membres.

Le bureau peut désigner des délégués chargés d'une mission particulière : délégué aux études et recherches, délégué aux entreprises, délégué aux manifestations, ...etc...

Enfin le cas échéant, le bureau, dans les mêmes conditions, est compétent pour gérer le personnel permanent de l'association (recrutement, rémunération, avancement, licenciement).

Article 3 - Vice-Présidents :

Plusieurs Vice-Présidents sont prévus par l'article 7 des statuts. En principe, il y a au moins autant de Vice-Présidents que de nationalités représentées parmi les membres de l'association qui les proposent parmi eux.

De plus, sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner parmi les administrateurs un premier vice-président qui assiste le président dans la prise en compte des spécificités des diverses nationalités des adhérents. A cette fin, le président et le vice-président seront choisis, l'un parmi les pays de l'Union européenne, l'autre parmi les autres pays.

Article 4 - Attributions individuelles des Vice-Présidents :

Un Vice-Président reçoit délégation du Président lorsque ce dernier est empêché, ou pour des missions particulières.

Un Vice-Président est chargé plus particulièrement des relations avec les Ecoles et Universités des pays du pourtour de la Méditerranée.

Dans chaque pays, un Vice-Président est chargé, outre ses missions particulières éventuelles, d'assurer les liaisons entre le bureau et les membres de l'association de la même nationalité et d'une manière générale avec les autorités de son pays.

Article 5 - Attributions individuelles du Trésorier et des Trésoriers-adjoints :

Le Trésorier veille à l'équilibre financier de l'association.

Le Trésorier est chargé d'établir, ou de faire établir, une fois par an, le compte de résultats, le bilan et les annexes s'il y a lieu, prévus à l'article 14 des statuts. Il tire les conclusions des documents de l'exercice clos et les rapporte devant les différentes instances de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Il propose les mesures à prendre en fonction des résultats constatés.

Il gère la trésorerie, les mouvements de fonds avec l'étranger et les éventuels placements possibles.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Trésoriers-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 6 - Attributions individuelles du Secrétaire général et des Secrétaires généraux-adjoints :

Le Secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, ainsi que de leur transcription, de leur conservation et des éventuelles formalités subséquentes.

Il tient le registre des délégations de pouvoir.

Il tient les archives de l'association.

Il a autorité sur l'éventuel personnel permanent prévu à l'article 2.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Secrétaires généraux-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 7 - Sections régionales :

Dès que trois années consécutives le nombre d'adhérents d'un pays ou d'un groupe de pays aura atteint le chiffre de dix adhérents, ces derniers pourront proposer de créer une section régionale de l'association, la décision finale revenant au conseil d'administration. Pour le fonctionnement administratif et financier de la section, cette section pourra prendre la forme d'une association de droit local ; elle pourra également s'appuyer sur une association locale existante. Dans tous les cas une convention passée entre l'association « échanges méditerranéens » et l'association locale, approuvée par le conseil d'administration, précisera les relations entre les deux associations.

Article 8 - Réunion du conseil d'administration :

Le vice-président du conseil général du GREF, le directeur général du CEMAGREF et le directeur général de l'ENGREF sont invités à participer aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative.

Le président peut y inviter également, avec voix consultative, toute personne dont la participation peut éclairer une question inscrite à l'ordre du jour.

Article 9 - Quorum des réunions du Conseil d'Administration :

Le Président peut ouvrir la séance si le quorum n'est pas atteint : celui-ci ne s'impose que pour les votes.

Article 10 - Engagement des administrateurs :

La candidature au Conseil implique l'adhésion au présent règlement intérieur dont un exemplaire sera remis à chaque administrateur.

L'acceptation de la fonction d'administrateur comporte l'engagement de participer effectivement à l'activité du Conseil d'Administration et d'assister aussi ponctuellement que possible à ses réunions.

Article 11 - Démission d'un administrateur :

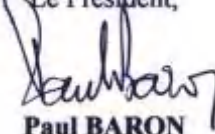
Lorsqu'un administrateur décide en cours de mandat de démissionner de sa fonction, il est tenu d'en informer le Président ou le Secrétaire général.

Article 12 - Adoption du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur sera applicable dès son approbation par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Il sera opposable à tous les membres de l'association.

Approuvé par l'Assemblée Générale à Cordoue le 21 septembre 2005

Le Président,

 Paul BARON

Adhésions, ...cotisations.

L'association ÉCHANGES MED mène de nombreuses actions pour que les liens déjà tissés tout autour de la méditerranée se consolident et se développent et pour que naissent à nouveau d'autres échanges aux formes et aux perspectives innovantes. Les administrateurs de l'association s'efforcent de tenir compte régulièrement des activités de ses membres au travers de différentes publications et de manifestations annuelles. Inversement, ils sont hautement attentifs à l'expression des adhérents qui leur permet de conforter ou d'infléchir leur position et leur action.

Par ailleurs, dans leurs contacts et aux yeux de l'extérieur, ils ont besoin de faire état de leur représentativité qui se mesure, tu le sais bien, en nombre de cotisants.

Aussi nous te remercions par avance de ton adhésion, qui outre un témoignage de soutien, permet aussi de contribuer au fonctionnement associatif !

Pour les membres de la délégation française ils peuvent obtenir un reçu en vue d'une déduction fiscale d'une fraction du montant de la cotisation

Paiement des cotisations 2009.

. En pratique, tout un chacun peut cotiser :

- par chèque, à l'ordre de « Association ÉCHANGES MED », adressé à Trésorier de l'association ÉCHANGES MED. *pour tout contact :* philippe.de-quatrebarbes@agriculture.gouv.fr
- par paiement en ligne sécurisé : en se rendant dans l'espace personnel du portail AEM (<http://aem.portail-gref.org>), affecté à chaque membre AEM et en se connectant à l'aide de son identifiant et du code correspondant, puis en choisissant la rubrique « cotisation - paiement de la cotisation ».

Pour avoir confirmation préalable des tarifs, aller à gauche de l'écran dans la rubrique « Vie de l'Association - Adhérer »: [Télécharger le barème des cotisations EM 2009.](#)

Siège social : 19, Avenue du Maine 75732 PARIS cedex 15

E-mail du secrétaire général : andree-pierre.faure@club-internet.fr

E-mail du trésorier: philippe.de-quatrebarbes@agriculture.gouv.fr

E-mail du président: georges.de_maupeou@cirad.fr

